

LA GRIFFE DE SAINT-DÉZÉRY

le magazine de votre commune





NUMEROS D'URGENCE

S.A.M.U.....	15
GENDARMERIE	17
Gendarmerie ST CHAPTES	04 66 81 20 73
POMPIERS	18
Pompiers ST GENIÈS DE MALGOIRÈS	04 66 81 98 64
URGENCE N° Universel.....	112
SERVICE DES EAUX	04 66 03 37 37

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE

- **Heures d'ouverture au public :**
Mardi 14h- 18h30
Jeudi 14h -16h30
Vendredi 9h -11h
- **Téléphone/Fax : 04 66 81 98 92**
- **Courrier électronique :**
stdezery.mairie@wanadoo.fr
- Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Site internet
de la Mairie de Saint-Dézéry :
www.saint-dezery.fr

ECOLES

- **Inscriptions** au secrétariat du SMIRP Mairie de Castelnau-Valence
Téléphone : 04 66 83 20 42
- **Ecole de Saint-Dézéry :**
04 66 81 28 37
- **Ecole de Castelnau-Valence :**
04 66 83 31 19
- **Ecole de Saint-Maurice :**
04 66 83 31 49

BIBLIOTHEQUE

- **Heures d'ouverture au public :**
Tous les mercredis de 17h30 à 18h30
- **Service de portage de livres à domicile :**
contacter Evelyne JANIN,
responsable de la bibliothèque au
04 66 81 95 17
- **Courrier électronique :**
bibliosaintdezery@orange.fr

- **Site internet du réseau des bibliothèques et médiathèques de la CCPU :**
www.ccpaysduzes.bibenligne.fr

INFORMATIONS UTILES

- **Collecte des ordures ménagères**
les mardis et samedis matin
- **Collecte du tri sélectif**
les jeudis matin
- **Déchetterie de Choudeyrague :**
RD 114 Garrigues Sainte-Eulalie
Téléphone : 06 09 58 65 75
Ouverture variable selon les périodes de l'année (horaires indiqués sur la carte d'accès à la déchetterie).

👉 Printemps/Été :

Du 1^{er} avril au 30 septembre : Lundi et vendredi 15h30/18h30. Mercredi 9h/12h et 15h30/18h30
Samedi 10h/12h et 14h30/18h30

👉 Automne/Hiver :

Du 1^{er} octobre au 31 mars : Lundi et vendredi 15h/17h. Mercredi 9h/12h et 15h/17h. Samedi 9h/12h et 14h/17h

• Containers de recyclage

Verre/papier/tissus
En face de la station d'épuration

• Régie du SIVOM de la Région de Collorgues (distribution de l'eau)

Place de la République
30700 FOISSAC
Ouverture du bureau du lundi au vendredi de 10h à 12h
Téléphone : 04 66 03 37 37

En cas d'urgence uniquement :
04 66 03 37 31

- **Frelons asiatiques :** Contacter Monsieur Marceau Lacroix
07.71.01.98.32

Site internet de la Communauté
de Communes Pays d'Uzès
www.ccpaysduzes.fr

• Perception de Saint-Chaptes

56 Avenue René Pasquier,
30190 Saint-Chaptes
Téléphone : 04 66 81 21 32
Ouverture au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30.

• Boîte aux lettres de La Poste

Place de la Mairie
Levée du courrier du lundi au vendredi 9h30, samedi 8h

- **Taxi Rachel :** 06 17 78 61 03
rachel.chaneac@live.fr

ASSISTANTES MATERNELLES à Saint-Dézéry

- **Séverine BERTRAND**
06 22 12 26 92
- **Bettina CHAUCHARD**
06 28 06 71 74

DIVERS

- Nous vous remercions de signaler au secrétariat de Mairie **toute panne dans le réseau d'éclairage public**, afin de faire procéder aux réparations le plus rapidement possible.

Navette gratuite vers le marché d'Uzès le Samedi matin

Départ Saint-Dézéry/Route de Collorgues : 8h25
Retour Uzès/Esplanade : 11h30



La Griffes de Saint-Dézéry N°16 - 2^{ème} semestre 2019

Directeur de la publication : Frédéric Platon

Rédaction : Commission communication

Réalisation : VR Communication

Photos : Evelyne Janin, Annie Michel, Cécile Turion et Jérôme Duval, Guillaume Samama

En couverture : Abricots

Madame, Monsieur, Chers administrés,

Déjà la moitié de l'année écoulée ! Combien le temps passe !
Nous ne pouvons l'arrêter !!

L'hiver aura été long et morose, je ne reviendrai pas sur les évènements conflictuels et parfois dramatiques qu'a connu notre pays et que tout le monde a en mémoire. Au point de vue climatique et politique cela n'a guère été meilleur.

Aussi positifs ; l'été est arrivé et avec lui nous espérons aussi enfin les beaux jours. Mais c'est la canicule qui a bel et bien été présente, avec des records de température battus dans le Gard ! En cas de nouvel épisode de fortes chaleurs, nous vous conseillons et demandons de respecter les consignes

dictées par la Préfecture, sachant que vous avez la possibilité de consulter notre site internet qui vous informera sur les mesures et gestes préconisés.

Nous prenons vite nos habitudes saisonnières, mais pensons aussi à nos voisins pour une vie plus sereine et paisible, en prenant soin de se respecter mutuellement.

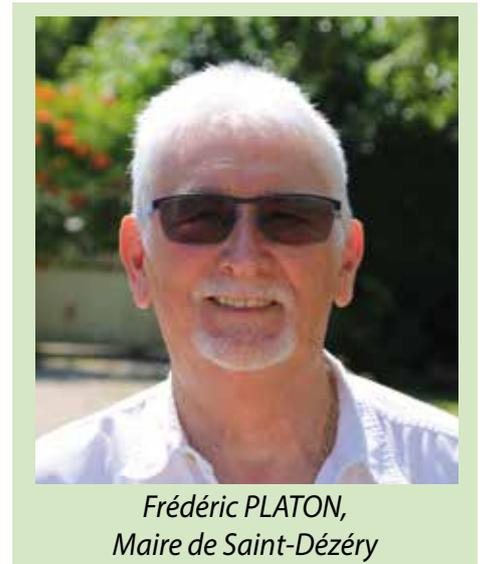
En effet, le RESPECT est une valeur fondamentale que nous devons toutes et tous avoir à l'esprit :
« Respect de soi, respect de l'autre et respect de l'environnement dans lequel on vit ». A ce propos, je souhaiterais que chacune et chacun d'entre nous entende bien ce message, il en va de notre qualité de vie.

Je renouvellerai les consignes à respecter en cette saison, en l'occurrence le bruit ; effectivement nous vivons beaucoup plus à l'extérieur. Les poubelles, un autre fléau, veuillez respecter les jours de collecte ainsi que la plateforme des containers réservés aux « verre, papier et textile », cela est intolérable que notre employé communal soit contraint d'évacuer des objets qui n'ont pas lieu d'y être entreposés, la déchetterie n'est pourtant pas très loin ! La réglementation du stationnement des véhicules automobiles est également à prendre en considération ; les panneaux sont à respecter au titre du code de la route, les trottoirs sont conçus pour les piétons et non pour les automobiles ! La police intercommunale doit sillonner les communes de la Communauté de Communes Pays Uzès. La gendarmerie doit faire de même. Attention aux infractions ! Nos amis les bêtes (chiens, chats), doivent aussi respecter l'aire jeux et les rues du village, il ne dépend que de leurs maîtres pour éviter des déjections nuisibles à notre qualité de vie.

Vous n'êtes pas sans avoir remarqué que des travaux sont actuellement en cours sur certaines voies du village. Bien sûr cela est provisoirement gênant pour les riverains et les utilisateurs de ces voies et même perturbe certaines habitudes, tout cela dans un but bien précis « NOTRE SÉCURITÉ ».

Vous pourrez lire et découvrir dans ce journal les faits marquants de ce premier semestre 2019, alors bonne lecture !

Maintenant avec les beaux jours, il ne me reste plus qu'à vous souhaiter à toutes et à tous de bonnes vacances et un bel été.



Frédéric PLATON,
Maire de Saint-Dézéry

Bien cordialement
Votre Maire Frédéric PLATON



- Vie citoyenne -

Vœux de la municipalité



Le Maire Frédéric Platon présente les vœux de la municipalité aux habitants de Saint-Dézéry

nombreuses questions sur le rôle et le quotidien d'un député à l'Assemblée nationale.

Le samedi 12 janvier 2019, la municipalité de Saint-Dézéry avait convié la population à la traditionnelle cérémonie des vœux de début d'année. Elle s'est déroulée en la présence d'Annie Chapelier, députée, qui avait choisi cette occasion pour rencontrer les habitants de la commune et échanger avec eux de façon informelle, autour d'un verre et de petits fours. Dans les discussions, pas de politique pure mais des sujets d'actualité brûlants ainsi que de



Annie Chapelier, députée, entourée d'une partie de l'équipe municipale

Elections européennes

Les élections européennes pour désigner les députés français au Parlement Européen ont eu lieu en France le 26 mai 2019. Voici les résultats pour la commune de Saint-Dézéry.



Participation / Abstention

Elections européennes Participation/Abstention			
	Nombre	% inscrits	% votants
Inscrits	310		
Abstentions	113	36,45	
Votants	197	63,55	
Blancs	4	1,29	2,03
Nuls	7	2,26	3,55
Exprimés	186	60	94,42

Au niveau national, le taux de participation est de 50,12 %. Comme traditionnellement, le taux de participation à Saint-Dézéry est nettement plus élevé que la moyenne nationale (63,55%).

Résultats des candidats

Candidats/Liste	Voix	Candidats/Liste	Voix
Jordan Bardella/Rassemblement National	59	Thérèse Delfel/Décroissance 2019	0
Yannick Jadot/Europe Ecologie	26	Hamada Traoré/Démocratie Représentative	0
Nathalie Loiseau/La République En Marche	25	Florian Philippot/Ensemble Patriotes et Gilets Jaunes	0
Raphael Glucksmann/Parti Socialiste	19	François Asselineau/Ensemble pour le Frexit	0
Manon Aubry/La France Insoumise	11	Pierre Dieumegard/Espéranto	0
François-Xavier Bellamy/Les Républicains	10	Renaud Camus/La Ligne Claire	0
Nicolas Dupont-Aignan/Debout La France	9	Vincent Vauclin/Liste de la Reconquête	0
Hélène Thouy/Parti Animaliste	7	Cathy Corbet/Neutre et Actif	0
Francis Lalanne/Alliance Jaune	4	Audric Alexandre/Parti des Citoyens Européens	0
Benoît Hamon/Printemps Européen	4	Yves Gernigon/Parti Fédéraliste Européen	0
Jean-Christophe Lagarde/Les Européens	3	Florie Marie/Parti Pirate	0
Ian Brossat/PC	3	Antonio Sanchez/Parti Révolutionnaire Communistes	0
Dominique Bourg/Urgence Ecologie	3	Christian Person/UDLEF	0
Olivier Bidou/Les Oubliés de l'Europe	1	Nagib Azergui/Une Europe au Service des Peuples	0
Nathalie Arthaud/Lutte Ouvrière	1	Robert de Prévoisin/Une France Royale au Cœur de l'Europe	0
Gilles Helgen/Mouvement pour l'Initiative Citoyenne	1	Nathalie Tomasini/A Voix Egales	0
Sophie Caillaud/Allons Enfants	0	Christophe Chalençon/Evolution Citoyenne	0

Vous pouvez consulter les résultats détaillés sur le site du Ministère de l'Intérieur : www.elections.interieur.gouv.fr



Inscription sur les listes électorales

Les modalités d'inscription sur les listes électorales ont été modifiées au 1er janvier 2019 par la loi du 1er août 2016 (loi n° 2016-1048). Auparavant, il fallait être inscrit au 31 décembre d'une année civile pour pouvoir voter l'année suivante. Désormais il est possible de s'inscrire toute l'année.

Il est donc possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année, à la condition de respecter une date limite d'inscription. La démarche doit être accomplie au plus tard le 6ème vendredi précédant l'élection. La date limite peut être repoussée au 10ème jour précédant l'élection dans certains cas seulement (Français atteignant 18 ans, déménagement, acquisition de la nationalité française, droit de vote recouvré, majeur sous tutelle, ...). L'inscription se fait soit à la Mairie du lieu de résidence, soit en ligne sur le site www.Service-Public.fr.

Pour rappel, les jeunes atteignant 16 ans doivent se faire recenser en Mairie (le recensement citoyen est obligatoire et l'attestation est demandée pour de nombreuses démarches : passage d'un examen scolaire, du permis de conduire...) et seront automatiquement inscrits sur la liste électorale.

La loi de 2016 instaure également un Répertoire Electoral Unique, géré par l'Insee, Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques. Ce répertoire est mis à jour en continu, de façon automatisée à partir des informations envoyées à l'Insee par les communes (demande d'inscription, radiation...) et par l'Insee lui même en inscrivant d'office par exemple les jeunes ayant effectué leur recensement citoyen, ou en radiant les personnes décédées.

Pour plus de renseignements sur les nouvelles modalités d'inscription sur les listes électorales, consultez le site www.demarches.interieur.gouv.fr ou rendez-vous au secrétariat de Mairie.

Référendum d'Initiative Partagée

Le Référendum d'Initiative Partagée est prévu par la Constitution. Il peut être organisé à l'initiative d'1/5e des membres du Parlement, soutenu par 1/10e des électeurs inscrits sur les listes électorales. Si suffisamment d'électeurs apportent leur soutien, la proposition de loi est examinée par le Parlement ou soumise au référendum par le président de la République.

Depuis le 13 juin 2019, la campagne de collecte des signatures en vue d'organiser un Référendum d'Initiative Partagée sur la privatisation des Aéroports de Paris est ouverte. Elle durera 9 mois, jusqu'au 12 février 2020. Les électeurs inscrits sur les listes électorales peuvent déclarer par internet sur le site du Ministère de l'Intérieur leur soutien à cette proposition de loi référendaire : www.referendum.interieur.gouv.fr.

Dans le Gard, une borne d'accès à internet est mise à disposition des électeurs dans la mairie de la ville la plus peuplée de chaque canton (pour Saint-Dézéry il s'agit d'Uzès). A noter que les mairies désignées recueillent aussi les soutiens déposés par les électeurs sur formulaire papier.

Retrouvez les communes désignées sur le site de la préfecture du Gard :

www.gard.gouv.fr/Demarches-administratives/Elections/Le-referendum-d-initiative-partagee



- Vie municipale -

Désherbeur thermique



Depuis le 1er janvier 2015, la Mairie de Saint-Dézéry s'est engagée sur la voie du « zéro phyto » pour entretenir les espaces verts communaux, la voirie, le cimetière. Cela donc bien avant la date fixée au 1er janvier 2017 par la loi Labbé qui interdit l'emploi de produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Pour remplacer les herbicides, la commune s'est dotée d'un désherbeur thermique à air chaud pulsé. Son fonctionnement est simple : une lance fixée au bout d'une bonbonne de gaz produit de l'air chaud (et non des flammes) qui une fois pulsé crée un choc thermique à très haute température sur les mauvaises herbes à éradiquer. Cela entraîne un dessèchement des plantes ciblées dans les jours qui suivent leur exposition à la chaleur. Cette solution est non seulement plus écologique que l'utilisation de produits chimiques, mais aussi plus

confortable et moins chronophage pour l'agent technique que l'arrachage à la main... Cela dit, même si le désherbeur thermique est une solution assez efficace, la lutte contre les mauvaises herbes est un combat difficile à mener. La nature reprend ses droits très rapidement (et heureusement, le jour où il n'y aura plus de mauvaises herbes, on aura du souci à se faire...), alors, malgré tout le temps passé à batailler contre leur présence, les herbes folles réapparaissent toujours... Avec l'arrêt des produits chimiques, il faut faire le deuil des espaces nets et sans plantes indésirables.

Coût du désherbeur thermique : 2450 € HT.

A noter que l'utilisation des pesticides par les particuliers est interdite depuis le 1er janvier 2019. Seuls les produits phytopharmaceutiques d'origine naturelle sont désormais en vente pour les jardiniers amateurs.



Travaux de mise en sécurité Route de Valence/Route de Saint-Chaptes



Une nouvelle tranche de travaux de mise en sécurité a été réalisée au cours des mois de mai et juin. Elle concerne plusieurs zones de la traversée du village, sur les routes de Saint-Chaptes et de Valence.

- Tout d'abord, un trottoir a été créé route de Valence, entre le Chemin Font-Guiraude et la Rue du Vieux Chêne. Il permet de sécuriser la circulation des piétons sur une portion de route dangereuse, en pente, ce qui accroît la vitesse des véhicules arrivant de Castelnau-Valence, et en sortie de virage, sans visibilité sur les voitures arrivant du village. Il permet aux enfants du quartier de se rendre à l'école ou aux arrêts de bus en toute sécurité, aux parents et aux nounous de sortir en toute tranquillité avec les poussettes. Le passage piéton entre les lotissements la Chêneraie/le Bouisson et le trottoir en face est annoncé grâce à des panneaux clignotants photovoltaïques.

Coût des travaux réalisés par l'entreprise Lautier de Moussac : 24 581€ HT.

- Ensuite 2 passages équipés de coussins berlinois ont été aménagés. L'objectif est de réduire la vitesse des automobilistes qui arrivent à la hauteur de la place du Griffes. C'est un point jugé très dangereux dans la traversée du village, avec le carrefour avec la route de Collorgues et la sortie des rues du Docteur Marguerit et des Magnans.

Coût des travaux réalisés par l'entreprise Lautier de Moussac : 9 242€ HT.

- Enfin ce sont 2 abribus qui ont été installés aux arrêts de bus sur la route de Valence au niveau du terrain municipal. Ils étaient très attendus par les collégiens et les lycéens, qui seront dorénavant protégés et au sec lors des intempéries...

Coût de l'installation des 2 abribus par l'entreprise Lautier de Moussac : 10 094€ HT.

Ces travaux ont été en partie financés par une subvention « amendes de police » d'un montant de 17 012€. Ce type de subvention peut être versé tous les 2 ans à une commune pour des travaux améliorant la sécurité routière.

Travaux Impasse des Jardins

Des travaux de plusieurs natures ont été réalisés Impasse des Jardins.

En premier lieu, des travaux d'enrochement viennent consolider la berge du ruisseau qui menaçait de s'effondrer, sachant que les réseaux enfouis risquaient d'être endommagés.

Le dossier a été supervisé par le SMAGE des Gardons, la réalisation de travaux dans un cours d'eau étant soumis à une réglementation très stricte.

Coût des travaux réalisés par l'entreprise Diaz : 12 600€ HT.

En deuxième lieu, des barrières en rondins ont été installées le long du ruisseau afin d'éviter toute chute de piéton, de cycliste ou de véhicule.

Coût de l'installation par l'entreprise Diaz : 5 600€ HT.

Enfin, il était certain que les travaux d'enrochement allaient entraîner une dégradation d'une partie de la voirie. L'entreprise devait en assurer la réfection, soit une bande de 1m de large sur 60m de long. La Mairie a donc profité de ce chantier pour refaire la chaussée dans son intégralité, en assumant financièrement la partie non prise en charge par l'entreprise.

Coût des travaux réalisés par l'entreprise Diaz : 12 184€ HT.



Le nouveau visage de l'impasse des Jardins



Une partie de l'enrochement de la berge du ruisseau

Travaux quartier des Olivettes

Des travaux d'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques et de renforcement du réseau d'éclairage public ont été entrepris quartier des Olivettes. La commune a délégué ces travaux en maîtrise d'ouvrage au SMEG (Syndicat Mixte d'Electrification du Gard).

Le chantier a débuté en juillet 2018. Et à l'été 2019 il n'est toujours pas achevé...

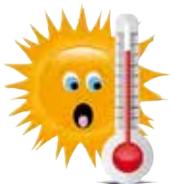
La durée anormalement longue du chantier ne satisfait personne, ni les riverains, ni la Mairie, ni le SMEG qui relance régulièrement le maître d'œuvre...

Espérons que les finitions de ce chantier interviennent rapidement et que l'objectif d'embellir le quartier soit enfin atteint.

- Vie pratique -

Site internet

Dans le journal municipal de janvier 2019, nous vous présentions le site internet de la Mairie de Saint Dézéry. Consultez-le régulièrement pour vous tenir au courant de l'actualité municipale ou pour trouver des renseignements concernant la vie quotidienne. A ce jour, 368 visiteurs se sont déjà connectés depuis la mise en ligne en novembre 2018. Le prochain, ce sera peut-être vous ? Alors à bientôt sur le site www.saint-dezery.fr !



Canicule

En ce début d'été 2019, la France a connu un épisode caniculaire sans précédent. Dans le Gard le record national des températures les plus élevées a été battu, en atteignant 45.9°C. Le plan « Alerte Canicule niveau 3 » a été déclenché pour la première fois.

Ces chaleurs intenses sont dangereuses pour les organismes, notamment pour les personnes fragiles (personnes âgées, handicapées, malades ou dépendantes, enfants, femmes enceintes...). Il est donc recommandé d'adopter des gestes simples : boire régulièrement de l'eau, se rafraîchir, maintenir les volets et les fenêtres des habitations fermés, éviter les efforts physiques, manger en quantité suffisante, ne pas boire d'alcool. Ensuite penser à prendre et donner des nouvelles à ses proches. Enfin en cas de malaise faire le 15.

Les personnes âgées, handicapées, malades ou fragiles qui sont isolées peuvent se faire inscrire sur une liste en Mairie pour recevoir de l'aide de bénévoles.

Pour plus d'informations, consultez le site internet de la Mairie www.stdezery.fr rubrique « Actualités », le site du Ministère des Solidarités et de la Santé www.solidarites-sante.gouv.fr ou le site www.gouvernement.fr/risques/canicule.

Vous pouvez également appeler gratuitement « Canicule Info service » au 0 800 06 66 66.



Vigilance sécheresse/Restrictions des usages de l'eau

En ce début d'été, les nappes et les cours d'eau présentent une tendance à la baisse.

Le 17 juin 2019, la Préfecture du Gard a classé notre commune en vigilance «sécheresse» au moins jusqu'au 31 octobre 2019.

Un arrêté préfectoral instaure des mesures de limitation des usages d'eau. Les restrictions concernent les usages privés (lavage des véhicules, remplissage des piscines, arrosage des pelouses et des potagers...), les usages agricoles (irrigation des cultures), les usages professionnels et les usages collectifs (stations d'épuration).

Pour les particuliers, les restrictions sont principalement les suivantes :

- Aucun lavage de véhicule privé.
- Remplissage limité des piscines et arrosage limité des pelouses entre 8h et 20h.
- Arrosage limité des potagers entre 10h et 18h.

Il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable en utilisant l'eau de manière mesurée.

Tout contrevenant aux mesures de l'arrêté préfectoral s'expose à une peine d'amende pouvant aller jusqu'à 1500€ pour les particuliers.

Si les conditions climatiques persistaient, chaleur et manque de pluie, la préfecture pourrait décider de placer la commune en alerte de niveau 1, ce qui limiterait encore davantage l'utilisation de l'eau.

Tout au long de l'été, consulter régulièrement le site internet de la Mairie www.stdezery.fr rubrique « Actualités » pour connaître l'évolution de la situation. Ces informations seront également disponibles sur les panneaux d'affichage municipaux (Mairie et place du Griffon).

Retrouvez tous les détails sur le site www.gard.gouv.fr.

Dépôts sauvages

C'est une impression de déjà vu et de rabâcher toujours les mêmes choses... et pourtant... Il est vraiment navrant de voir régulièrement tout un tas d'objets hétéroclites, des meubles, des appareils ménagers, des sacs poubelle déposés par leurs propriétaires au pied des containers de recyclage pour le verre, le papier, les tissus. Que pensent-ils, ces dépositaires anonymes, qu'il va se passer pour leurs détritrus ? Qu'ils vont se dégrader instantanément ? Qu'ils vont rejoindre la déchèterie par leurs propres moyens ? Hé bien non, rien de tout cela... Ils vont rester là, à polluer visuellement et parfois olfactivement les lieux, jusqu'à ce que l'employé communal vienne les ramasser pour, lui, les transporter à la déchetterie. La collecte des déchets est pourtant bien organisée dans notre secteur. Le ramassage des déchets ménagers et des emballages recyclables a lieu 3 fois par semaine en porte à porte. La déchetterie de Choudeyrague se trouve à quelques kilomètres, elle est ouverte 4 jours par semaine avec des horaires très accommodants. Que faire de plus ??? Il serait temps que ces personnes indélicates prennent conscience de leur manque de civisme et de respect pour l'environnement et pour le travail de l'employé communal. Sans oublier que des poursuites peuvent être engagées à leur rencontre pour dépôt sauvage de déchets.



Dépôt sauvage du 11 juin 2019

Bruits de voisinage

Un rappel en matière de bruits de voisinage semble nécessaire pour passer l'été tranquillement... mais cela vaut pour le reste de l'année également ! **En journée, pour vivre en bonne harmonie avec ses voisins, il faut avoir en tête le principe suivant, basé sur l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 :**

L'utilisation des appareils à moteur pour des travaux de bricolage et de jardinage n'est pas autorisée en dehors des horaires suivants :
de 8h30 à 19h30 les jours ouvrés / de 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
/ de 10h à 12h les dimanches et jours fériés.

Les autres bruits de voisinage générés par les comportements humains, domestiques ou animaux (musique, cris, moteurs de voiture, pétards, aboiements...) sont également à éviter. Et bien entendu, la nuit, entre 22h et 7h, il convient d'être encore plus vigilant concernant les nuisances sonores. Vous pouvez consulter l'intégralité de l'arrêté préfectoral du 11 juillet 2008 sur le site de la Mairie de Saint-Dézéry : www.saint-dezery.fr rubrique « Actualités ».

Conseils de la Gendarmerie

Voici les conseils de la Gendarmerie pour passer un été en toute tranquillité. Ces conseils sont bien entendu également valables pour le reste de l'année.

Contre les cambriolages

Ayez les bons réflexes !

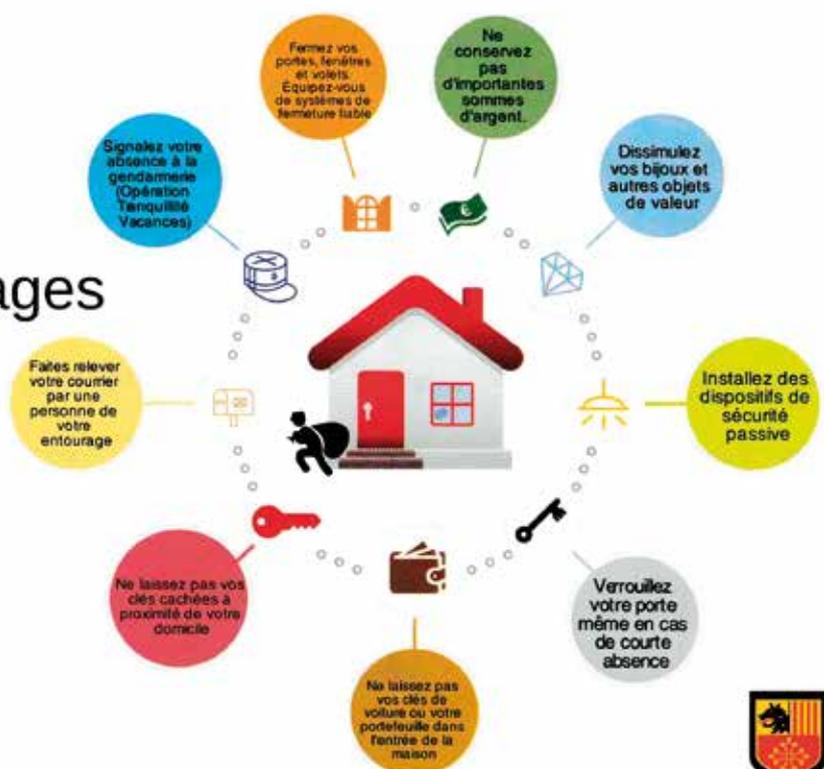


Illustration CARCOM HQO-GGD034 - 500 17-40034 - Ne pas jeter sur la voie publique



Gendarmerie du Gard

EDF

En 2019, toutes les agences EDF ont fermé leurs portes, pour mieux se focaliser sur le service client téléphonique ou en ligne.



Selon EDF, seulement 1% de ses clients se rendaient en agence pour effectuer leurs démarches.

EDF privilégie désormais d'autres moyens de communication pour ses usagers :

le service client par téléphone au 09 69 32 15 15, l'espace client sur le site edf.fr, l'application mobile EDF et Moi.

Vous pouvez donc toujours joindre le service client d'EDF par téléphone dans une large plage horaire, du lundi au samedi de 8h à 20h pour toute question relative à votre contrat, à votre déménagement ou à votre compteur d'électricité. En cas d'urgence, le service dépannage d'Enedis (ex-ErDF) est toujours joignable au 09 726 750 30 (pour le Gard). Enfin, vous pourrez toujours écrire au service client par courrier, pour une réclamation par exemple.

Retrouvez toutes ces informations en vous rendant sur le site edf.fr rubrique « contact »

ou en tapant www.edf.fr/contacts/clients-en-france.

- Emploi -

Espace Entreprise Emploi d'Uzès

L'Espace Entreprise Emploi est une plateforme de l'emploi, interface entre l'offre et la demande sur le territoire de la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

Cet outil initié par la CCPU et le Conseil Départemental du Gard est animé par la Mission Locale Jeunes Gard Rhodanien Uzège. L'Espace Entreprise Emploi soutient les salariés potentiels dans leurs démarches liées à l'emploi, accompagne techniquement les entreprises sur les mesures à l'emploi et amorcera un travail de coaching sur le recrutement.

C'est une plateforme unique pour un territoire de plus de 29 000 habitants collaborant avec l'ensemble des partenaires du territoire. Ce que propose l'Espace Entreprise Emploi d'Uzès :



POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOIS

- **Espace Informatique** disponible pour toutes démarches qui concernent l'emploi et/ou la formation.
- **Appui d'un conseiller** sur la dématérialisation de pôle emploi (inscription en ligne, actualisation, envoi de documents...)
- **Réalisation d'ateliers** : CV, Lettre de motivation, préparation aux entretiens, etc.
- **Accompagnement** possible à la recherche d'emploi : « Action horizon Entreprise ».
- **Panneaux d'affichage** des offres d'emplois et de formations.
- **Mise en relation directe** avec les recruteurs de la zone.
- **Permanence** de différents partenaires

POUR LES ENTREPRISES

- « **Corner entreprise** » dédié aux structures du territoire.
- Informations sur les différents contrats et mesures d'**aides aux recrutements**.
- Prise d'offre et mise en relation avec les candidats.
- **Aide au recrutement**.
- Mise en place d'informations et de **recrutements collectifs**.
- Organisation d'**ateliers thématiques**.

N'hésitez pas à prendre contact avec l'Espace entreprise emploi, que vous soyez salarié/demandeur d'emploi ou entrepreneur.

Espace Entreprise Emploi d'Uzès

Place des cordeliers, bâtiment Alzon - 30700 Uzès

Tél : 04 66 01 17 58 - eee.uzes@mlj-gardrhodanien.com

Horaires d'ouverture

Lundi : 9h-12h/13h-17h

Mardi : 9h-12h/13h-17h

Mercredi : 9h-12h/13h-17h

Jeudi : 9h-12h/13h-17h

Plus d'informations sur le site www.ccpaysduzes.fr rubrique « Economie et emploi ».

Emplois dans l'Armée

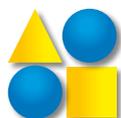
L'armée recrute.



Le correspondant défense pour la commune de Saint-Dézéry, le Conseiller Municipal Claude Rémy, vous communique les différents types d'emplois disponibles.

- **Armée de terre** : chef de char/chef d'équipe maintenance/officiers/sous-officiers
- **Aviation** : pilote de chasse/technicien armement bord et sol/mécanicien avionique/spécialiste réseaux informatiques et sécurité/maître-chien/parachutiste/militaire technicien de l'air/officiers/sous-officiers
- **Marine** : mécanicien et électrotechnicien naval/équipier mécanique et électricité/agent polyvalent de restauration/fusilier marin/matelot opérations navales/officiers/sous-officiers/plongeur-démineur/contrôleur aérien/technicien systèmes d'information, réseaux et télécommunications/équipement naval

Pour tout renseignement, contacter le CIRFA de Nîmes (Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées) 11, boulevard Etienne Saintenac au 04 66 02 31 22 (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h).

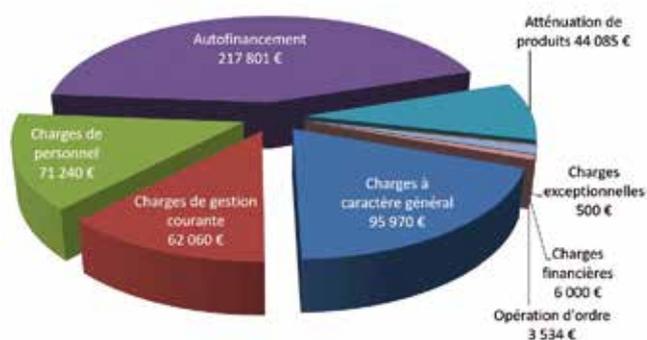


Budget communal 2019

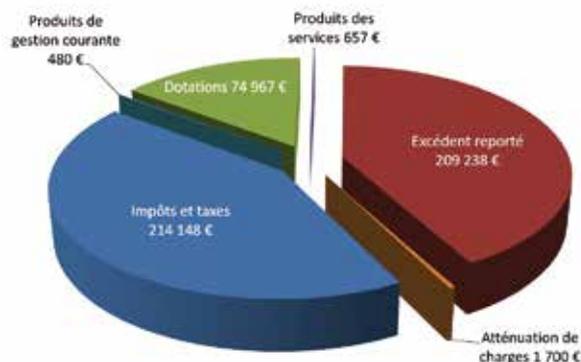
Le Budget Primitif 2019, voté à l'unanimité par le Conseil Municipal dans sa séance du 10 avril 2019, s'élève à 501 190 € en fonctionnement, et 302 808€ en investissement.

FONCTIONNEMENT

- Dépenses -

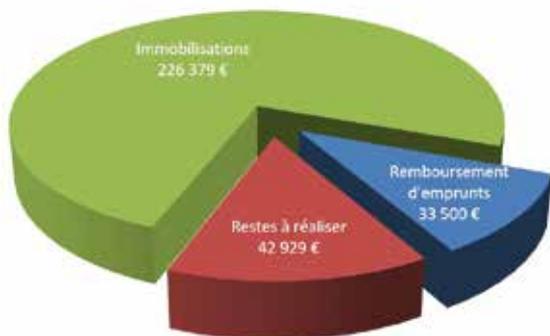


- Recettes -

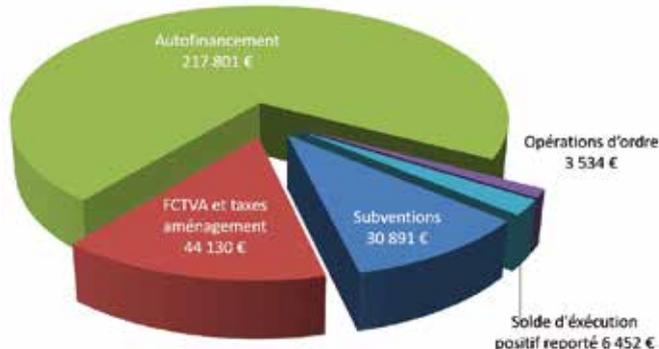


INVESTISSEMENT

- Dépenses -



- Recettes -



Le Budget Primitif 2019 est en hausse de 3 % par rapport à celui de 2018, sans augmentation des taxes communales. Grâce à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et un fonds de roulement en constante augmentation depuis 2015, il permet de prévoir 226 379€ de travaux d'investissement sans avoir à recourir à l'emprunt.

Travaux parmi lesquels on peut citer :

- aménagement du cimetière	20 000 €
- sécurité école	14 000 €
- aménagement aire de jeux	20 000 €
- voirie	35 000 €
- travaux Impasse des Jardins	15 000 €
- sécurité routière	29 500 €
- enfouissement réseaux	20 000 €
- acquisition matériel technique	16 300 €

Subventions aux associations

En ce qui concerne les subventions aux associations, elles sont réparties de la façon suivante :

• Association Parents d'Elèves	180
• Beauregard Randonnée	100
• Le Griff'27	100
• Association de chasse	70
• Chorale La Do Ré	50

A noter que les subventions ne sont versées aux associations que lorsque celles-ci ont fourni à la Mairie un compte-rendu de leurs activités et un bilan financier.

Naissances

- Thomas PEYRONNET, né le 29 juin 2019, chez Sophie et Anthony PEYRONNET.

Félicitations aux heureux parents et longue vie au bébé !

Décès

- M. Gilbert DIXIMUS, le 4 avril 2019, à l'âge de 82 ans.

- M^{me} Nicole ROMESTAN, le 18 avril 2019, à l'âge de 75 ans.

- M. Christian DEVAUX, le 27 avril 2019, à l'âge de 65 ans.

Nous renouvelons nos sincères condoléances aux familles.

ASSOCIATIONS

Association Beaugard Randonnée

L'association « Beaugard-Randonnée » a tiré sa révérence après un voyage au bord de la grande bleue à Carry le Rouet le samedi 15 juin 2019. Jany Durand, présidente, Monique Pradeilles, trésorière et Katy Maestrali, secrétaire, ont tenu à faire le bilan de 10 années d'animations.

« Pendant 10 ans, nous avons eu à cœur de créer du lien social au sein du village de Saint-Dézéry. Cela s'est traduit au fil des années par des activités pour les adhérents de l'association : marche, rotin, peinture, galette des rois, repas au restaurant ; mais aussi par de nombreuses animations ouvertes à tous les habitants du village : lotos, vide-greniers, concerts, théâtre de rue (en partenariat avec la CCPU et le festival « Le temps des cerises »), concours de peinture, Avril en balade (en partenariat avec l'Office du Tourisme d'Uzès), repas et spectacles pour les feux de la Saint-Jean, voyages.

Nous pensions qu'à travers toutes ces animations un lien plus fraternel de convivialité, de partage, de solidarité et d'intégration se serait créé entre les anciens de Saint-Dézéry et les nouvelles personnes venues s'installer dans notre charmant village, et qu'au fil du temps nous soyons toujours plus nombreux à prendre une part active dans l'association. Au bout de 10 ans, nous souhaitions passer le relais à d'autres bénévoles, mais à ce jour, pas de reprise du flambeau... C'est donc avec le grand regret que personne ne souhaite s'investir pour faire vivre le village et que les animations mises en place et appréciées de tous ne perdurent pas, que l'association « Beaugard » tire sa révérence.

Au nom de l'association nous tenons à remercier les adhérents et toutes les personnes qui pendant toutes ces années ont permis d'organiser, d'animer, d'aider à mettre en place et à ranger le matériel, qui ont prêté leur matériel ou leurs locaux.

Un grand merci à la Mairie et au Conseil Départemental pour l'attribution des subventions qui nous ont permis d'offrir gratuitement certaines animations à tous les habitants du village. »

Association « Elevage du Moulin »

L'association organise des rencontres entre éleveurs professionnels, des manifestations pour maintenir les traditions provençales et camarguaises et faire découvrir les traditions western.

Pendant le week end de Pâques 2019, elle a organisé le western american Gard 3, qui a été le plus gros rodéo européen avec plus de 50 montes en 3 rodéos. Cet évènement a d'ailleurs été suivi par l'émission nationale « Tout le sport » sur France Télévision. Vous pouvez retrouver les vidéos sur le site de l'association www.elevage-du-moulin.com rubrique « photos et vidéos ».

Association Le Griff'27

L'association Le Griff'27 est en sommeil depuis septembre 2018. Les activités habituelles (belote, ping-pong, pétanque...) ont donc cessé. Les responsables de l'association ont entrepris les démarches en vue de sa dissolution.



Dernier voyage organisé par l'Association Beaugard à Carry le Rouet le 15 juin 2019



Rodéo du Western American Gard 3

AGENDA

Association Elevage du Moulin

Samedi 27 juillet 2019 : 2^{ème} école de rodéo pour juniors moins de 16 ans.

Dimanche 6 Octobre 2019 : concours tri de bétail ranch sorting.

3^{ème} week end d'avril 2020 : western american Gard 4





www.jardiner-autrement.fr

ZÉRO PESTICIDE

c'est **1000 FOIS MIEUX**
pour ma santé
et la planète



MON JARDIN sans pesticides

Depuis le 1^{er} janvier 2019, il est interdit pour les particuliers d'acheter, d'utiliser et de stocker des pesticides chimiques* pour jardiner ou désherber.

Cette réglementation a pour objectif de vous protéger et de préserver l'environnement.

Rapportez vite vos produits dans la déchetterie la plus proche qui se chargera de leur destruction.

Retrouvez les solutions alternatives aux pesticides chimiques* sur www.jardiner-autrement.fr

*fongicide, herbicide, insecticide, molluscicide...



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT





CANICULE, FORTES CHALEURS

ADOPTÉZ LES BONS RÉFLEXES



Mouiller son corps
et se ventiler



Maintenir sa maison
au frais : fermer
les volets le jour



Donner et prendre
des nouvelles
de ses proches



Manger en
quantité suffisante



Ne pas boire
d'alcool



Éviter les efforts
physiques

BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELER LE 15

Pour plus d'informations : 0 800 06 66 66 (appel gratuit)
www.social-sante.gouv.fr/canicule • www.meteo.fr • #canicule



Maître Nageur

Cours • Leçons individuelles • Stages

Coach Sportif - Préparateur physique

Moniteur Tennis - Entraîneur Football

Animations diverses, anniversaire,
fête, soirée, spectacle, tous sports

06 81 89 85 91

www.sportOsoleil.fr • vincent.rischmann@orange.fr

REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement tous les annonceurs publicitaires pour leur confiance. Sans eux, ce journal municipal, support d'informations de votre commune, ne pourrait pas exister. Ils sont tous acteurs de l'économie locale : commerçants, artisans, entrepreneurs, et nous vous invitons à utiliser leurs services. Lorsque vous les rencontrerez, faites leur savoir que vous avez remarqué leur visuel dans le journal de Saint-Dézéry : une belle façon de les remercier pour leur participation.



NÎMES ALÈS IMMOBILIER

Marie BOUILLET
Directrice d'Agence

196, rue Carrière Vieille - 30190 ST-CHAPTES

07.67.99.30.35

nimesalesimmobilier@gmail.com

Galizzi TP

Travaux publics - Canalisations
Terrassements - V.R.D. - Carrière

10, rue de l'Egalité
30190 Garrigues Ste-Eulalie

Tél : 04 66 81 20 77
Fax : 04 66 81 24 18
galizzi.seeg@wanadoo.fr



ITSI-BAN COIFFEUR
vous offre une remise de

- 20 %
sur toutes prestations

**sur présentation de ce coupon, offre non cumulable.*

ITSI-BAN La Calmette
ZAC du Petit Verger
Rue du 11 novembre 1918
Tél. 04 66 37 70 15

ITSI-BAN Domessargues
Rés. «André Bonnet»
Rue Ambroise Croizat
Tél. 04 66 24 60 46



LES VIGNERONS DE SAINT DÉZÉRY
VIGNERONS COOPÉRATIFS DEPUIS 1914

28, route de Saint-Chaptes - 30190 Saint-Dézéry - FRANCE
Tél. + 33(0)4 66 81 21 31

Site : www.cave-saintd.fr - Email : caveau.stdezery@gmail.com

Taxi RACHEL

06.17.78.61.03

Communes de stationnement :
Saint-Dézéry et Saint-Mamert-du-Gard

Tout transport : enfant - médical - gare - aéroport

Christine Monteil

VILLAS GARDOISES

Maçonnerie-second œuvre-cuisines-piscines-rénovation



4 Rue de l'Egalité
30190 Garrigues Ste Eulalie
04.66.21.54.63
06.23.23.77.94
villas.gardoises@orange.fr
www.villas-gardoises.com

Edition • Impression • Signalétique

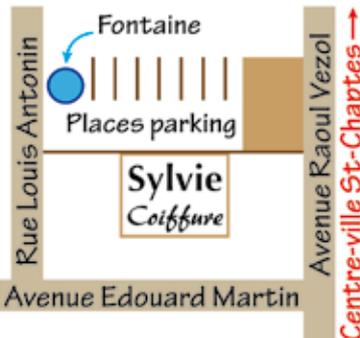
VR Communication

www.vrcommunication.fr

- Affiches, tracts, flyers, dépliants, etc
- Impression tous supports papier
- Brochures, chemises, magazines...

Tél. 06 81 89 85 91

113, Chemin du Grimoux - 30140 BOISSET ET GAUJAC



Sylvie Coiffure

☎ 04 66 81 29 00

Place de l'ancienne Mairie 30190 SAINT-CHAPTES